



**CONTRAT D'ACCES AUX LIGNES FTTH DE VALOFIBRE DEPLOYEES EN DEHORS DES ZONES TRES
DENSES**

ANNEXE 1 – ACTE D'ENGAGEMENT DE CO-INVESTISSEMENT



Formulaire d'acte d'engagement au Co-investissement Initial du Câblage d'Immeuble en Fibre Optique déployé par VALOFIBRE

< Nom et adresse de l'Opérateur FTTH >

< Nom, qualité et coordonnées du signataire du présent formulaire d'adhésion >

[Opérateur FTTH] adhère aux conditions de l'offre de Co-Investissement prévues au Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses qui a été communiquée par VALOFIBRE et qui est retournée signée avec le présent Formulaire d'adhésion.

Conformément aux stipulations de l'article 6.1 du Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses, l'engagement pris par [Opérateur FTTH] au titre du Co-investissement pour les nouveaux immeubles équipés en fibre optique par VALOFIBRE est irrévocable et ce pour une durée de 20 ans à compter de la Date de Lancement de Zone, l'engagement de Co-investissement initial de [Opérateur FTTH] est définitivement établi par la signature du présent formulaire, selon les modalités et dans les communes ci-après exposées.

Référence de la zone de cofinancement	Nom de la zone de cofinancement	Type tarifaire de la zone	Nombre de tranches souscrites (tranche de 5%)	Nombre total de tranches souscrites (tranches de 5%)
Type d'hébergement (actif/passif)	Nombre de module d'hébergements souhaités	Raccordement au NRO (oui/non)	Si oui, nombre de fibres souhaitées	
	PM300 : PM1000 :		PM300 : PM1000 :	

La durée du Droit d'usage concédé par VALOFIBRE à [Opérateur FTTH] est de 20 ans à compter de la date d'installation du PM.

Le < DATE >

< SIGNATURE D'UN MANDATAIRE DUMENT HABILITE DE L'OPERATEUR FTTH >

Accusé réception par VALOFIBRE le